



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



**Cité scolaire
Le Mont Châtelet**

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

Plan de continuité des activités

Plan de continuité de fonctionnement

Administrative et technique

Le chef de service ou d'établissement définit la liste des fonctions et activités essentielles qui devront être maintenues en cas de fermeture de l'établissement, ainsi que la liste des personnels susceptibles de les assurer.

Les fonctions indispensables à la continuité du service doivent être répertoriées de manière précise avec indication, le cas échéant, des jours et des tranches horaires au cours desquelles la présence des agents qui les assument est assurée.

Organisation des permanences des personnels de la Direction

Permanences PHYSIQUES des personnels entre les membres de l'administration

SI ABSENCE DE CONFINEMENT (déplacements autorisés)

et

ABSENCE OU PRESENCE D'ELEVES à « garder » ayant des responsables légaux qui sont nécessairement mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire (santé, sécurité, organisations régaliennes,... cf liste officielle)

Cité scolaire

Le Mont Châtelet

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Proviseur	oui	oui	oui		oui		oui	oui		
Proviseur adjoint		oui		oui	oui	oui	oui			
Gestionnaire		oui	oui	oui					oui	oui
Secrétariat direction	oui		oui		oui		oui		oui	

Matin : 8h30 à 12h

Après midi : 13h30 à 17h

Fait le 16/03/20

Le proviseur



Permanences PHYSIQUES des personnels entre les membres de l'administration

SI CONFINEMENT (déplacements non-autorisés)

et

PRESENCE D'ELEVES à « garder » ayant des responsables légaux qui sont nécessairement mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire (santé, sécurité, organisations régaliennes,... cf liste officielle)

Cité scolaire Le Mont Châtelet

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Proviseur			oui	oui	oui				oui	oui
Proviseur adjoint	Télétravail uniquement (éloignement significatif du lieu d'habitation principal / Paris)									
Gestionnaire	oui	oui				oui	oui	oui		
Secrétariat direction			Oui*						Oui*	

* : édition des travaux des élèves et envois (entre 9h et 12h)

Matin : 8h30 à 12h

Après midi : 13h30 à 17h

Fait le 16/03/20

Le proviseur





Permanences PHYSIQUES des personnels entre les membres de l'administration

SI CONFINEMENT (déplacements non-autorisés)

et

ABSENCE D'ELEVES à « garder » ayant des responsables légaux qui sont nécessairement mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire (santé, sécurité, organisations régaliennes,... cf liste officielle)

Cité scolaire Le Mont Châtelet

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Proviseur									Oui**	
Proviseur adjoint										
Gestionnaire			Oui**							
Secrétariat direction			Oui*						Oui*	

* : édition des travaux des élèves et envois (entre 9h et 12h)

** : contrôle visuel des locaux (entre 9h et 12h)

Fait le 16/03/20

Le proviseur



Liaison entre les personnels
de l'établissement

Contacts pour le télétravail

Contact des professeurs et personnels de l'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



**Cité scolaire
Le Mont
Châtelet**

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

NOM	PRENOM	PORTABLE	ADRESSE MAIL
PROFESSEURS ET AESH			
BELHADJ	Melissa	Numéros non divulgués par principe de confidentialité	melissa.belhadj@ac-dijon.fr
BERAUD	Gilles		gilles.beraud@ac-dijon.fr
BETZ	Camille		camille.betz@ac-dijon.fr
BLANDIN	Brigitte		brigitte.blandin@ac-dijon.fr
BRIFFAULT	Isabelle		isabelle.briffault@ac-dijon.fr
BRUNET	Sabine		delphine.brunet@ac-dijon.fr
CAMPIONE	Thibaut		thibaut.campione@ac-dijon.fr
CENDRE	Sabine		sabine.cendre@ac-dijon.fr
CHARPENTIER	Cedric		cedric.charpentier@ac-dijon.fr
CORDET	Yannick		yannick.cordet@ac-dijon.fr
DAUVILLAIRE	Muriel		muriel.dauvillaire@ac-dijon.fr
DIMEGLIO	Thierry		thierry.dimeglio@ac-dijon.fr
DOS SANTOS TAVARES	Bastian		bastian.dossantostavares@ac-dijon.fr
DROIN	M-Josephe		Marie-josephe.droin@ac-dijon.fr
DYBIEC	Cyprien		cyprien.dybiec@ac-dijon.fr
FARIGOULE	Sylvie		sylvie.farigoule@ac-dijon.fr
GOURVIL	Jérémy		jeremy.gourvil@ac-dijon.fr
GRENIER	Axel		axel.grenier@ac-dijon.fr
GROSPRETRE	Marie		Marie.grospretre@ac-dijon.fr
JACQUEMOND	Michel		michel.jacquemond@ac-dijon.fr
JADEL	Patrice		patrice.jadel@ac-dijon.fr
JULLIEN	Olivier		olivier.jullien@ac-dijon.fr
KARAKAYA	Fatia		fatia.karakaya@ac-dijon.fr
LAFFONT	Yannick		yannick.laffont@ac-dijon.fr
LASNIER	Jérôme		jerome.lasnier@ac-dijon.fr
LECOMPTE	Lore	lore.lecompte@ac-dijon.fr	
LURIER	Françoise	francoise.lurier@ac-dijon.fr	
MARTIN	Dominique	dominique.martin@ac-dijon.fr	
MAZIERE	Armel	armel.maziere@ac-dijon.fr	
PASCAL	Mathilde	mathilde.pascal@ac-dijon.fr	
PENOT	Jean-louis	Jean-louis.penot@ac-dijon.fr	
PIETRI	Florient	florient.pietri@ac-dijon.fr	
PROVOST	Philippe	philippe.provost@ac-dijon.fr	
ROSENSTIEHL	Etienne	etienne.rosenstiehl@ac-dijon.fr	
SANCHEZ	Anaïs	anais.sanchez@ac-dijon.fr	
TOULEMONDE	Nicolas	nicolas.toulemonde@ac-dijon.fr	
TRICAUD	Sylvere	sylvere.tricaud@ac-dijon.fr	
PROVISEUR CHARBONNEL	Cédrick	06 73 00 89 84	cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr
PROVISEUR ADJOINT MENIGER	Gaud	06 44 14 28 60	Gaud.meniger@ac-dijon.fr
GESTIONNAIRE PIELOT	Franck	06 64 98 12 23	Franck.pielot@ac-dijon.fr
DDFPT BOISSET	Vincent	06.72.79.39.83	Vincent.boisset@ac-dijon.fr
CPE ROBIN	Maud	06.13.86.84.29	maud.cartelier@ac-dijon.fr
PSY EN LAFIANDRA	Rachel	06.69.39.49.32	Rachel.lafiandra@ac-dijon.fr
INFIRMIERE JACQUET	Audrey	07.70.77.14.07	Audrey.jacquet@ac-dijon.fr
ASSITANTE SOCIALE GUYARD	Huguette		Huguette.guyard@ac-dijon.fr

Tous les personnels sont considérés en télétravail et joignable de manière réactive sur les horaires habituels de travail.

Continuité des missions
administratives
et
astreintes



**Cité scolaire
Le Mont Châtelet**

Boulevard Saint Saturnin
58210 VARZY
Téléphone
03 86 29 43 40
Télécopie
03 86 29 72 98
mél :
0580042f@ac-dijon.fr

Affaire suivie par :
Cédrick CHARBONNEL
Proviseur
Téléphone
03 86 29 43 40
mél :
cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

Missions administratives assurées en permanence physique et/ou téléphonique

(Durant les heures d'ouverture de l'établissement)

8h30/12h et 13h30/16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30/12h le mercredi

Activités	Personnels	Modalités Si présentiel	Modalités Si fermeture totale de l'établissement
Sécurité des agents assurant la continuité des services essentiels in situ	M. Charbonnel M. Méniger M. Piélot	Par contact à la cité scolaire Au 03 86 29 43 40 Par mail 0580042f@ac-dijon.fr	1-Par mail Préférentiellement 2-sur les portables des personnels nommés 3- enfin en dernier ressort au 03 86 29 43 40 bascule sur portable de permanence (durant les heures d'ouverture uniquement)
Fonctionnement des référentiels , nécessaires aux fonctions d'immatriculation des élèves et des établissements, au fonctionnement des systèmes de gestion des ressources humaines, etc Ex : base élèves	Mme Joly		
Paye, chaîne de la dépense (contrôle et exécution des achats, etc.)	M. Charbonnel M. Piélot		
Mouvements des personnels (mobilités, etc.)	Mme Joly M. Charbonnel		
Opérations de préparation de rentrée	M. Charbonnel M. Méniger		
Orientation, Fonctionnement de ParcoursSup, Liaison Bac pro BTS	M. Charbonnel M. Méniger Mme Joly		
Évaluations, examens et concours	M. Charbonnel M. Méniger Mme Joly		
Sûreté et sécurité des sites et continuité d'alimentation en ressources énergétique	M Ciampi, M. Piélot		
Sécurité des systèmes d'information , maintien en condition opérationnelle et en disponibilité des infrastructures réseaux, des sites Internet, de la messagerie, des postes de travail, etc	M. Chamoux, M. Piélot		
Communication avec les autorités ministérielles, académiques et préfectorales	M. Charbonnel		
Gestion de crise, communication et veille médiatique	M. Charbonnel		
Logistique liée à la crise (gestion des déchets, gestion matérielle -achats, livraisons-)	M. Piélot		

Liste des mails et contacts :

M. Charbonnel, 06 73 00 89 84 , cedrick.charbonnel@ac-dijon.fr

M. Méniger, 06 44 14 28 60, gand.meniger@ac-dijon.fr

M. Piélot, 06 64 98 12 23, franck.pielot@ac-dijon.fr

Mme Joly, briqitte.joly@ac-dijon.fr

M. Ciampi et M. Chamoux => se rapprocher de M. Piélot

Astreintes* des personnels du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté

Astreintes agents de la région	Personnels	Modalités Si présentiel	Modalités Si fermeture totale de l'établissement
Maintenance des bâtiments, des fluides et des véhicules	M. Ciampi M. Piélot	Par contact à la cité scolaire Au 03 86 29 43 40 Par mail 0580042f@ac-dijon.fr	1-Par mail Préférentiellement 2-sur les portables des personnels nommés 3- enfin en dernier ressort au 03 86 29 43 40 bascule sur portable de permanence (durant les heures d'ouverture uniquement)
Entretien des locaux	Mme Cœur M. Piélot		
Restauration scolaire	M. Millien M. Piélot		
Batis : contacter la direction de l'établissement	Conseil régional de Bourgogne Franche Comté M. Drouot Conseil départemental M. Hadjab Et M. Charbonnel, M. Piélot		

*En cas d'intérêt du service avec autorisation de la collectivité et sollicitation motivée par la direction de l'établissement

Plan de continuité pédagogique

Cf fichier joint

Organisation de la continuité pédagogique au niveau des établissements

La mise en œuvre de la continuité pédagogique suppose la mise en place de services usuels dans une situation inédite.

Permanences

Afin de faciliter l'information des familles dans l'hypothèse d'une fermeture d'établissement, les chefs d'établissement vérifient auprès des familles l'exactitude de leurs coordonnées, notamment électroniques, en indiquant l'usage aux fins de continuité pédagogique qui pourra être fait de celles-ci.

FAIT LE 13/03/20

La direction doit pouvoir être jointe, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents d'afin de répondre aux questions liées à l'organisation du travail des élèves.

FAIT LE 13/03/20

Les chefs d'établissements assurent d'une part, une permanence physique entre les membres de l'administration afin de veiller à la sécurité de l'établissement et d'autre part, une permanence téléphonique au moins pendant les horaires d'ouverture de l'établissement. Ils veillent à l'actualisation des informations générales sur l'ENT et font régulièrement le point sur l'usage pédagogique de l'ENT de l'établissement afin de faciliter la continuité éducative.

ORGANISATION TRANSMISE LE 17/03/20

Continuité des apprentissages

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent.

En pratique, au-delà des outils déjà disponibles soit via l'ENT, soit via le CNED, les professeurs peuvent mettre à disposition des documents non interactifs qui permettent de poursuivre l'activité dans une discipline donnée (recherche documentaire, exercice à réaliser, texte à lire et à commenter, ...).

Il convient également de maintenir (en lien avec les personnels administratifs et techniques) la capacité de reprographier les documents sous un format papier pour les élèves et les parents qui n'ont pas d'accès numérique, sous un format qui peut permettre la continuité pédagogique.

FAIT LE 17/03/20 : possibilités 2 fois par semaine d'envoi ou de récupération des devoirs directement à la cité scolaire : mardi matin et vendredi matin.

En outre, afin d'assurer un accompagnement pour les élèves et leur famille, en support des documents et outils fournis pour la continuité du travail, chaque professeur s'assure d'être joignable, soit dans l'école, l'établissement ou à distance via l'ENT en échange synchrone. La classe virtuelle du CNED permet également des échanges avec les élèves, oraux ou par tchat. Un planning de ces horaires sera transmis aux élèves et à leurs parents dès que possible par les directeurs d'école ou chefs d'établissements.

Continuité du suivi du parcours de l'élève et de la vie scolaire

Les conseils de classe peuvent être tenus en présentiel (dans le strict respect des consignes sanitaires) ou en audio (ou visio) conférence si ces outils sont disponibles dans l'établissement. La priorité doit être donnée aux conseils de classe qui ont une incidence sur la suite du parcours des élèves :

- Classe de terminale toutes voies : avis sur les candidatures dans l'enseignement supérieur et fiche avenir ;
- En seconde générale et technologique : avis sur les pré-choix de voie d'orientation et le cas échéant d'enseignement de spécialité pour le cycle terminal ;
- En classe de 3^e : avis sur les choix initiaux de la famille en termes de poursuite d'études (voie d'orientation, éventuellement spécialité envisagée en voie professionnelle) ;
- En seconde professionnelle organisée en famille de métiers : avis de poursuite d'études vers une des spécialités.

L'ensemble de ces mesures doit permettre à notre institution d'assurer la continuité des apprentissages à tous les élèves dans le contexte de crise sanitaire mondiale qui affecte notre pays. La mobilisation de tous les personnels est déterminante, remarquable et exemplaire. Elle est la condition de réussite de nos élèves, mais aussi de leur bien être dans un contexte qui peut susciter leur inquiétude ou celle de leur famille.

NON CONCERNE SINON AU 3^{ème} trimestre

Modalités retenues pour la continuité pédagogique

Cf document joint